



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2110-Direction de l'aménagement et des déplacements-Aménagement et habitat

DELIBERATION N° D.2025.02.13

du Conseil communautaire du 11 février 2025

Arrêt du projet de Plan local de l'habitat intercommunal (PLHI) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à la suite des modifications demandées par les services de l'Etat.

Date de la convocation : 4 février 2025

Date d'affichage : 12 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE-DUDA

Rapporteur : Mme Caroline DOUCERAIN

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, Mme Florence MELLOR, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Benoît RIBERT, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, M. Benoît VIGNES, M. Philippe BENASSAYA

Absents excusés:

Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, M. Pierre SOUDRY, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Gwilherm POULLENNEC. Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Dorothée BILGER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Martine BELLIER (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Benoît VIGNES), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu les articles L.302-1 à L.302-3 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la délibération n°2013.02.10 du Conseil communautaire du 4 février 2013 approuvant le Programme Local de l'Habitat intercommunal PLHI 2, 2012-2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n° D2021-04-18, du 6 avril 2021 de lancement du PLHI 3, 2024-2030 ;

Vu le porter à connaissance de l'Etat (PAC), transmis en date du 18 août 2021 ;

Vu le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) approuvé le 30 avril 2024 en séance du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) ;

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), présenté en CRHH du 30 novembre 2023 et approuvé par le conseil départemental du 29 mars 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°D2024-02-20 du 7 février 2024 portant avis défavorable sur le projet de révision du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°D2024-06-11 du 25 juin 2024 portant arrêt du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) 2024-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° D 2024.11.12 du 26 novembre 2024 visant à procéder au deuxième arrêt du projet de PLHI;

Vu le courrier du Préfet des Yvelines, en date du 26 décembre 2024, sollicitant des éléments complémentaires explicatifs, ainsi qu'une délibération d'un nouvel arrêt du PLHI ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Le 26 novembre dernier, le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a délibéré pour procéder au deuxième arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHI), après avis des communes et a transmis pour avis les documents composant le PLHI au Préfet des Yvelines.

A la suite de cet envoi, les services de l'Etat ont fait part du caractère incomplet des documents de PLHI dans un courrier en date du 26 décembre 2024. Aussi, dans un souci de respect du cadre réglementaire, il est nécessaire de procéder à des modifications, qui concernent principalement les points suivants :

- la nécessité de procéder à l'intégration du volume 3, comprenant les fiches par commune sur les données du parc de logements et les enveloppes potentielles de logements dans la temporalité du PLHI ;
- la nécessité d'ajouter dans le document d'orientations, des tableaux de ventilation des logements privés et sociaux, à l'échelle de la commune, ainsi que des tableaux de synthèse, en lien avec les objectifs de la loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2020 (SRU) et du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) dans le temps du PLHI ;
- la nécessité de territorialiser et d'explicitier les estimations de production des logements familiaux et les logements spécifiques ;
- la nécessité de compléter le document relatif aux fiches actions sur la politique foncière, sur le parc privé, l'habitat indigne et les publics spécifiques. Il est demandé également d'explicitier la priorisation des axes opérationnels retenus et la réponse aux objectifs de l'Etat, indiqué dans le porté à connaissance. Il est à noter que les volumes 1 et 2 du diagnostic restent inchangés ;
- corriger une erreur dans les simulations des chiffres SRU.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a procédé à la prise en compte des remarques et a adapté les documents en conséquence.

Une nouvelle délibération du Conseil communautaire est donc requise pour acter la prise en compte de ces modifications et solliciter ainsi un avis sur le projet modifié, préalable nécessaire à la saisine du

Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) afin de poursuivre l'examen du PLHI.
En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder à un nouvel arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la période 2024-2030 ;
- 2) de transmettre le projet de PLHi au Préfet des Yvelines pour avis et pour saisine du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH);
- 3) d'indiquer qu'à l'issue de l'avis du représentant de l'Etat, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc délibérera pour adopter son PLHi définitif.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 69 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.